



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 2411

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent à l'aménagement des rythmes scolaires notamment par la « semaine de quatre jours ». Il lui demande quelle est la position de son ministère à cet égard et s'il envisage, lors de la prochaine rentrée scolaire, de proposer une réflexion d'ensemble dans tous les établissements, avec les partenaires concernés : parents d'élèves, maires et élus locaux, enseignants, etc.

Texte de la réponse

L'aménagement des rythmes scolaires, en permettant aux enfants de pratiquer des activités physiques ou culturelles, doit répondre à l'objectif fondamental d'améliorer les capacités d'apprentissage des élèves. C'est une préoccupation essentielle qui demande d'éviter la précipitation. Il est capital dans ce domaine de prendre le temps de la réflexion avant d'arrêter toute décision. Une commission mise en place par le ministre de l'éducation nationale étudie dès à présent les expériences actuellement engagées et les modalités d'un développement ultérieur de l'aménagement des rythmes scolaires. Cette année toutes les expériences en cours se poursuivront, quels que soient leur cadre et leur financement. Que ce soit au niveau de l'organisation de la journée, de la semaine ou même de l'année, des formules diverses sont en concurrence. La création des emplois-jeunes, si elle ne modifie pas à proprement parler les rythmes scolaires des enfants, va faciliter l'organisation de la journée en dehors du temps de classe et celle de certaines activités scolaires. Là aussi, un bilan sera tiré en temps voulu.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2411

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2689

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3960